



Acte certifié exécutoire

Reception par le préfet : 03/07/2013

Publication : 12/07/2013

Agence Régionale de Santé

Alsace

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Le Chef de Service


Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2013/731

CG n° 2013 00287

du 06 JUIN 2013

portant modification de l'autorisation des 165 places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "l'Arc" à Mulhouse, géré par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA), par requalification de 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes en 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DU HAUT-RHIN,**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté N° 2008/2841/DDASS/N° 2008-00615 du 30 septembre 2008, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant régularisation de la capacité de la maison de retraite "l'Arc" à Mulhouse, gérée par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA), à hauteur de 165 places, dont 157 places d'hébergement permanent et 8 places d'hébergement temporaire ;
- VU** le procès-verbal de la visite de conformité effectuée conjointement le 18 septembre 2012 par les services de l'Agence régionale de santé d'Alsace et du Conseil Général du Haut-Rhin, suite à la mise en place d'une unité de vie protégée ;

CONSIDERANT que

- l'établissement respecte les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement attendues d'une unité de vie dédiée à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation relative à l'EHPAD "L'Arc" à Mulhouse, géré par l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) est modifiée comme suit :
à compter du 1^{er} octobre 2012, la capacité totale de la structure est de 165 lits, soit :

- 147 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
- 8 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon les annexes jointes.

ARTICLE 3 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées (ASHPA) et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'ARS Alsace

Par délégation
La Directrice générale adjointe
Laurent Habert
Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles Euttner

Annexe de l'arrêté ARS n° 2013/731 - CG du Haut-Rhin n° 2013-00287
en date du 06/06/2013

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD "L'Arc" à Mulhouse
25 rue de l'Arc
68200 MULHOUSE

- Numéro d'identité de l'établissement :	680012481
- Numéro d'entité juridique :	680011483
- Code catégorie d'établissement :	200 Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	147
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	436 Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	10
- Code discipline d'équipement :	657 Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	8